



HAL
open science

Rétrospective de la réforme agraire en Algérie 1972-1982

Philippe Adair

► **To cite this version:**

Philippe Adair. Rétrospective de la réforme agraire en Algérie 1972-1982. Revue Tiers Monde, 1983.
hal-01986675

HAL Id: hal-01986675

<https://hal.science/hal-01986675>

Submitted on 19 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RÉTROSPECTIVE DE LA RÉFORME AGRAIRE EN ALGÉRIE (1972-1982)

par Philippe ADAIR*

L'agriculture algérienne, à partir de 1962, est caractérisée par une stagnation durable qui induit de graves déformations au sein du procès de développement du pays : disparition de l'autosuffisance alimentaire, disparités croissantes entre la ville et la campagne, industrialisation bornée par l'exiguïté du marché intérieur...

Ainsi, la dépendance alimentaire de l'Algérie s'accroît dangereusement au fil des années : à l'heure actuelle, plus de la moitié des denrées doit être importée¹. L'expansion de l'agriculture se heurte incontestablement à de fortes contraintes naturelles : les terres arables ne recouvrent que 3 % du territoire, les précipitations sont faibles et irrégulières... La production agricole ne parvient pas à satisfaire l'augmentation rapide de la demande que suscite l'accroissement de la population (3,2 % par an, soit l'un des taux les plus élevés au monde !).

TABEAU I

Population (en millions d'habitants)

	1966	1973	1977	1978	Accroissement 1966/1978
a) Population totale	11,8	14,7	16,9	17,3	5,5
b) Population rurale	7,9	9	9,8	10,2	2,3
c) Population agricole	6,3	7,1	7,7	7,1 (?)	0,8 (?)
% c/b	80 %	79 %	78 %	70 % (?)	
d) Exode rural (par an)		0,12	0,13	0,13	1,62

Source : A. BENACHENHO, 1979, p. 10.

* Economiste, Université d'Amiens.

1. Soit 21 % des importations totales en 1980. Cf. sur ce point G. MUTIN, article cité.

Revue Tiers Monde, t. XXIV, n° 93, Janvier-Mars 1983

C'est toutefois la structure agraire elle-même qui constitue le premier obstacle à la mise en œuvre du développement de l'agriculture. L'opposition entre la sphère moderne marchande et la sphère traditionnelle de subsistance distingue tout d'abord les grands domaines publics de l'autogestion des propriétés privées parcellaires; mais cette opposition traverse également le secteur privé et s'en trouve ainsi redoublée. La révolution agraire (RA), entreprise en 1972, se proposait de rompre cette distorsion héritée de la colonisation et perpétuée depuis l'Indépendance : « la question agraire », différé pendant une décennie, était à l'ordre du jour!

LA RÉFORME AGRAIRE

La question agraire occultée... par l'autogestion

L'économie de l'Algérie indépendante est fortement extravertie : en 1962, elle dépend essentiellement de l'ancienne métropole tant pour ses approvisionnements en produits manufacturés que pour ses exportations de produits primaires.

Le dénuement dont souffre le pays après huit années de guerre fixe un impératif immédiat : nourrir la population. Il s'agit par ailleurs d'engager rapidement la réforme agraire, de satisfaire en priorité mais non exclusivement les besoins de marché intérieur grâce à la reconversion et l'accroissement de la production agricole...².

Le FLN n'apparaît pas en mesure d'offrir de réponse cohérente à la question agraire. La conception de la réforme qui prévaut en 1962 s'inspire essentiellement des programmes élaborés au cours de la guerre de Libération nationale. Le FLN prétend concilier les intérêts de la paysannerie parcellaire et ceux de la grande propriété foncière algérienne : la propriété indigène est occultée au nom de la préservation de l'unité nationale, la réforme agraire est assimilée à la récupération du seul patrimoine foncier détenu par les colons. Les choix concernant la nature des unités de production (coopératives, fermes d'Etat), le régime des terres (appropriation ou concession), le format des types d'exploitation, les priorités d'attribution (salariés agricoles ou paysans parcellaires)... ne sont pas formulés. Les circonstances vont trancher : la priorité exclusive accordée aux domaines coloniaux se traduit rapidement par l'éta-

Abandonnés par les colons, les domaines sont déclarés « biens vacants »; ils sont spontanément occupés par les employés algériens qui forment des comités de gestion : l'autogestion est née ! Celle-ci est « institutionnalisée » par le FLN : les décrets de mars 1963 consacrent l'appropriation des terres par l'Etat. La concentration des domaines est renforcée afin d'éviter le morcellement et de faire face au défaut d'encadrement : les 22 000 exploitations se réduisent bientôt à 3 500 puis à 2 000 unités de production.

Le secteur autogéré occupe moins d'un tiers de la SAU, mais il s'agit des terres les plus fertiles; il emploie 20 % des actifs agricoles et dispose de la

2. F. PERROUX, *op. cit.*

plus grande partie du parc de matériel; il bénéficie de l'essentiel des crédits octroyés et fournit près de la moitié du produit brut de l'agriculture.

Le secteur privé est par contre abandonné à lui-même, il fait l'objet de projets de réforme en 1964 puis en 1966, mais ceux-ci menacent la cohésion du FLN et sont purement et simplement enterrés !

La question agraire ressuscitée... par l'industrialisation

La nouvelle direction du FLN imprime une réorganisation majeure à la politique de développement de l'Algérie : l'impératif industriel de Boumediène se substitue à la priorité implicite accordée à l'agriculture par le régime de Ben Bella. La nationalisation des secteurs clés sous domination étrangère (hydrocarbures, mines, BTP, chimie...), entamée en 1966, s'achève en 1971. La mise en œuvre du plan triennal 1967-1969 est l'amorce d'une planification centralisée dont le secteur public (industriel et agricole) constitue l'épine dorsale³.

Bénéficiant de 52 % des investissements planifiés, l'infrastructure industrielle obtient « la part du lion ». L'agriculture ne dispose que de 17,6 % des dotations et n'occupe à cet égard qu'une place marginale⁴. Sacrifiée à l'industrie, l'agriculture lui est également subordonnée; elle se voit assigner une double fonction : accroître la valeur ajoutée qui stagne continuellement depuis 1962⁵ et fournir un débouché aux produits manufacturés des entreprises nationales (biens d'équipement, biens de consommation durables), c'est-à-dire assurer la mise en œuvre d'un modèle de développement endogène.

Le secteur autogéré, concentré et mécanisé, constitue jusqu'alors le principal débouché des biens d'équipement (matériel, engrais, produits phytosanitaires). Sa capacité d'absorption est toutefois limitée par la faiblesse de son produit net consécutive à la baisse des rendements.

Le morcellement des exploitations du secteur privé, la forte autoconsommation qui le caractérise, la pérennité de façons culturales traditionnelles font obstacle à l'intensification des cultures. En outre, le prélèvement de la rente et le maintien du *khammessat* (métayage au quint), malgré l'abolition proclamée de ce mode de faire-valoir, ponctionnent les ressources qui pourraient être consacrées à l'approvisionnement en inputs industriels.

Les objectifs

Le développement de l'agriculture exige donc la modification de la structure foncière, des techniques culturales, des rapports de propriété : la réforme agraire, différée depuis 1962, devient à cet égard la condition nécessaire, quoique non suffisante, du succès de l'impératif industriel. Le discours officiel présente, à cet égard, la RA comme un vaste bouleversement multidimensionnel : juridique, économique, social, politique... et écologique.

A court et moyen terme — au cours des 1^{re} et 2^e phases — la RA consiste avant tout en une *réforme foncière* affectant l'ensemble du secteur privé. Cette restructuration, assortie de modalités particulières (cf. infra, doit aboutir à

3. T. BENGHOURIA, *op. cit.* (p. 245 à 268).

4. Sur ce point, cf. A. BENACHENHOU, *Planification et développement en Algérie*, p. 49, 54.

5. M. RAFFINOT/P. JACQUEMOT, *op. cit.*, p. 378.

la création d'*exploitations modernes* d'un format moyen de 20 ha, absorbant des inputs industriels et capables de promouvoir l'intensification recherchée.

Corollairement, la *redistribution des terres* doit réduire le *sous-emploi agricole* — le « chômage déguisé » concerne plus d'un tiers de la population active masculine; elle est prioritairement destinée aux *paysans sans terre* (750 000 environ) ou trop peu pourvus (425 000 ne disposent que de parcelles d'une superficie inférieure à 5 ha).

Entreprise de modernisation, la RA vise d'abord à accroître la production et l'emploi d'une part et à élargir le marché intérieur d'autre part.

La 3^e phase de la RA s'inscrit, à plus long terme, dans la perspective de l'aménagement de l'espace rural. Il s'agit d'une part de la mise en valeur de la steppe afin de lutter contre l'érosion et de promouvoir l'élevage. Il s'agit d'autre part d'enrayer l'exode tant rural qu'agricole grâce au développement de l'habitat rural dont la construction de 1 000 « villages socialistes » serait le prototype.

Le calendrier des opérations

La 1^{re} phase (juin 1972 / juin 1973) concerne la reprise et l'attribution des terres des collectivités publiques. Il s'agit, à l'exclusion des forêts, du domaine de l'Etat, des terrains communaux, de la terre *arch* — dont disposent, à titre collectif, les tribus — consistant le plus souvent en pacages, ainsi que les propriétés de mainmorte (« biens habous ») dévolues aux fondations pieuses; celles-ci, à la différence des autres biens-fonds sont cultivées et relèvent du droit coranique. L'attribution des terres visées par cette 1^{re} phase doit concourir à l'extension de la SAU — soit environ 650 000 ha, terre *arch* non comprise.

La 2^e phase (mars 1973 / juillet 1975) vise essentiellement la *nationalisation* des terres des *propriétaires absentéistes* ainsi que la *limitation des propriétés* de grand et moyen format, que celles-ci soient exploitées en fermage ou métayage, voire en faire-valoir direct ou en indivision. Il s'agit à cet égard, d'une part de supprimer la rente foncière et son corollaire le *khammessat*, d'autre part de constituer des exploitations « moyennes » propices à la culture intensive.

La 3^e phase (juillet 1975 / ...) a trait à la *steppe* — constituée de terrains de parcours collectifs — qui recouvre plus de 10 % du territoire algérien. Cette phase a pour but d'endiguer le surpâturage, responsable de la dégradation des sols, par l'établissement de normes de densité et d'améliorer l'élevage grâce à l'installation de bergeries en dur, de points d'eau... Elle s'attache également à réduire la concentration des troupeaux à 400 têtes — 5 % des 150/170 000 éleveurs possèdent la moitié des 12 millions d'ovins — sans pour autant nationaliser le cheptel excédentaire. La promulgation du Code pastoral doit aboutir à la disparition de l'*azela* — correspondant au *khammessat* — et favoriser la création de coopératives d'élevage (CEPRA).

Régimes de propriété et modalités de dévolution des terres

La RA procède à l'unification des régimes disparates — droit coutumier, droit coranique, droit français — qui régissaient les terres. La confection du cadastre national dote le sol d'un « état civil » et lui confère le statut de marchandise. Toutefois, la régulation du système foncier moderne ainsi institué

est essentiellement impartie à l'Etat. Celui-ci consacre, mais contrôle également la propriété individuelle (ou indivisaire) du secteur privé. Il s'adjuge par ailleurs la propriété du secteur de la RA.

Les propriétaires expropriés obtiennent une indemnisation sous la forme de Bons du Trésor, conformément au discours rassurant du pouvoir qui affirme son respect de la propriété privée. Toutefois, le coût de l'indemnisation s'avère peu onéreux et assure à l'Etat la maîtrise des fonds distribués : les Bons portent en effet intérêt à 2,5 % sur quinze ans, leur valeur réelle se trouvant rongée par un taux d'inflation plus élevé.

Le critère prévalant, tant pour la limitation des terres du secteur privé que pour l'attribution de celles-ci au secteur de la RA ainsi créé, est celui du *revenu* obtenu de l'exploitation par le paysan ou l'attributaire. Le calcul du niveau de revenu présuppose l'intensification : la RA entend ainsi favoriser la mutation du « mode de production parcellaire »⁶ à l'échange marchand généralisé...

Du candidat à l'attribution, il est exigé qu'il ait la qualité de paysan et l'aptitude physique au travail et qu'il soit insuffisamment ou non pourvu de terre : les conditions semblent clairement définies. Toutefois, les paysans parcellaires ou sans terre constituent un ensemble hétérogène : ils sont tour à tour métayers, saisonniers... la classification et, partant, la sélection des candidatures s'avèrent donc très aléatoires. De plus, les veuves de martyrs, certains anciens combattants... sans compter les bénéficiaires du népotisme peuvent prétendre obtenir une attribution, ce qui contrevient à l'esprit de la redistribution.

Les attributaires sont astreints à se regrouper soit en coopératives de production (CAPRA) ou d'exploitation en commun (CAEC), soit en groupements précoopératifs. Coopératives et groupements dépendent de l'Etat, tant en amont qu'en aval : les fournitures d'intrants relèvent des coopératives polyvalentes de services (CAPCS), le financement est assuré par la Banque nationale d'Algérie, les divers Offices spécialisés commercialisent les produits.

Les coopérateurs ne disposent que de l'usufruit des exploitations, mais ils bénéficient par ailleurs (ainsi que les bergers affectés par la 3^e phase) des avantages que leur confère leur *statut* : Code du Travail, protection sociale, « avances » équivalentes au salaire minimum... L'extension du *rapport salarial* concourt à l'élargissement du marché en milieu rural⁷.

Projet politique et alliance de classes

Il est frappant de constater que la promotion de l'agriculture « moyenne »-moderne inscrite dans le projet de la RA coïncide avec la démarche adoptée par la Banque mondiale, laquelle favorise l'émergence des petits entrepreneurs capitalistes à la campagne. La coïncidence n'est pas fortuite, l'objectif poursuivi est ici le même : réduire les tensions sociales en milieu rural.

L'analogie est toutefois limitée dans la mesure où la situation de l'Algérie ne connaît pas la dimension explosive de certaines économies latino-américaines... Aussi, le FLN n'envisage donc pas une mutation d'envergure de l'agriculture. La RA ne recouvre qu'une superficie limitée — soit 10 % environ de

6. Caractérisé selon M. GUTELMAN, in *op. cit.*, p. 53-55, par un faible capital technique, une taille restreinte des exploitations, une forte autoconsommation.

7. Sur ce point, cf. C. FAURE, *op. cit.*

la SAU — dont l'Etat, de surcroît, est déjà partiellement propriétaire en titre ! Quoi qu'il en soit, une réforme limitée mais conséquente exige que l'agriculture soit l'objet d'une attention particulière, ce qui, en l'occurrence, est loin d'avoir été le cas : la rente pétrolière s'est substituée au surplus agricole défaillant, assurant à la fois le financement de l'industrialisation et celui des importations alimentaires.

D'autre part, la RA ne constitue pas un remède appliqué dans le cas d'une crise manifeste, mais bien plutôt fait office de vaccin visant à prévenir l'apparition d'une crise encore à l'état virtuel. La réforme est octroyée à la paysannerie laissée pour compte par l'industrialisation à marche forcée qui suscite envies et rancœurs, propices à l'occurrence de tensions sociales. En effet, l'urbanisation sécrète un mode de vie apparemment très attrayant dont les ruraux sont exclus sinon au titre d'armée de réserve industrielle. Le pouvoir achète la paix sociale dans les campagnes par la promesse de « l'élimination de l'exploitation de l'homme par l'homme » (qui égratigne les intérêts des propriétaires fonciers), et surtout par l'octroi des mesures concrètes : la redistribution de la rente pétrolière sous la forme de prestations sociales. Le versement de revenus de transfert implique corollairement le développement de la consommation rurale...

La RA est, par ailleurs, utilisée comme prétexte à l'égard des étudiants, jugés trop critiques envers le pouvoir. La diversion que représente le « volontariat étudiant » les éloigne de l'Université : ils sont encadrés par l'UNJA (Union nationale de la Jeunesse algérienne) et envoyés dans les campagnes où ils servent de masse de manœuvre au FLN pour dénoncer quelques propriétaires récalcitrants et donner ainsi l'illusion d'un vaste élan de solidarité.

La mobilisation autonome de la paysannerie n'est souhaitée en aucune manière : les revendications sont canalisées par l'UNPA (Union nationale des Paysans algériens) créée à cet effet par le FLN. La mise en œuvre des opérations de la réforme relève des structures de l'administration, seules habilitées à prendre les décisions en dernier ressort. Le pouvoir s'évertue à ce que la RA ne provoque pas d'affrontement majeur entre les fellahin et les propriétaires fonciers ; prêchant le consensus, il promet aux uns l'emploi, il enjoint les autres à abandonner leurs prérogatives parasitaires (la rente) afin de participer au développement industriel du pays et soutenir le FLN qui en est l'artisan. Dirigisme et esprit de conciliation ressortent clairement du discours officiel : « La RA doit être une œuvre de solidarité et non une lutte des classes » (Boumediène⁸).

L'ÉPREUVE DES RÉALITÉS

La réforme foncière inachevée

1) La 1^{re} phase connaît un succès rapide. La reprise des terres ne pose pas de problème sur le plan juridique : dans la majeure partie des cas, l'Etat en est déjà le propriétaire ; l'opération conduit à priver de pâturage les troupeaux abusivement installés par les éleveurs. Dès la première année (1973), le Fonds

8. P. LUCAS, *op. cit.*, p. 205.

national de la RA (FNRA) enregistre 200 000 candidats à l'attribution; 50 000 d'entre eux obtiendront satisfaction.

Toutefois, les terres recensées ne sont pas intégralement distribuées, tant s'en faut : 1,5 million d'hectares de parcours collectifs (*terre arch*) appropriés par l'Etat devraient être laissés en jouissance aux tribus qui les empruntent, celles-ci en contrepartie sont encouragées à constituer des CEPRA.

A l'exception des biens habous, les terres de la 1^{re} phase sont souvent incultes, peu fertiles ou mal localisées : il s'agit donc de les mettre en valeur avant de les exploiter. Les progrès semblent assez lents à cet égard : la SAU représente environ 650 000 ha sur les 800 000 ha attribués en décembre 1979.

TABLEAU 2
Attributions de la 1^{re} phase

	Superficie attribuée	(SAU)	Attributaires
1973	730 756 ha		50 040
1975 (sept.)	788 284 -	600 000 ha	54 318
1977 (mars)	802 775 -		
1979 (déc.)	803 103 -	650 000 ha	
1981 (juin)	943 357 -		

Sources : *El Moudjabid*, Algérie-actualité. Révolution africaine.

2) La 2^e phase constitue la pièce maîtresse de la réforme; le redimensionnement des exploitations du secteur privé menace directement la grande propriété foncière ainsi que les domaines des absenteïstes, lesquels ne sont pas nécessairement très étendus. Le mouvement de concentration qui affecte la structure agraire doit être endigué.

TABLEAU 3
Structure du secteur privé agricole en 1973

Classe de superficie	Exploi- tations	(%)	Superficie (1 000 ha)	(%)
1 à 10 ha	562 791	(79,2)	1 531,5	(29,7)
10 à 50 -	134 528	(18,9)	2 443,6	(47,7)
1 à 50 -	697 319	(98,1)	3 975,2	(77,4)
50 à 100 -	9 765	(1,37)	600,2	(11,6)
Plus de 100 ha	3 409	(0,47)	562,2	(10,9)
Plus de 50 -	13 174	(1,84)	1 162,4	(22,5)

Source : A. BENACHENHOU, 1979, p. 24.

La Commission nationale de la RA (CNRA) envisage la reprise de 1,3 million d'hectares appartenant à 500 000 propriétaires : soit 34 096 absenteïstes possédant 243 057 ha et 15 996 propriétaires limitables disposant de 1 051 855 ha⁹.

Au regard de cette évaluation qui correspond globalement compte tenu du calcul des « fourchettes » de limitation¹⁰ à la grande propriété de plus de 50 ha, l'impact de la 2^e phase apparaît assez modeste.

La superficie récupérée s'élève puis diminue et plafonne pendant plusieurs années et s'avère inférieure de moitié aux prévisions de la CNRA. Le nombre des propriétaires affectés par la 2^e phase est presque triplé !

TABLEAU 4
Redistribution des terres de la 2^e phase

	Superficie reprise	Superficie attribuée	Pro- priétaires affectés	Natio- nalisés	Limités
Août 1974	476 484 ha	350 000 ha	10 269		
Août 1975	537 169 -	387 765 -	21 826		
Déc. 1979	560 433 -	503 426 -	27 466	22 343	5 123
Juin 1981 (1)	536 805 -	478 321 -			

(1) *El Moudjabid*, en date du 8 novembre 1981, fait état — source non citée — de 456 100 ha nationalisés et de 462 500 ha limités ?

Sources : *El Moudjabid*, Algérie-actualité. Révolution africaine.

Deux raisons expliquent la divergence entre les projections et les résultats : le progrès du chiffrage des absenteïstes, la résistance des propriétaires limitables.

Cette résistance s'avère manifestement très efficace. Les propriétaires parviennent souvent à conserver des exploitations nettement supérieures (le double, parfois le quadruple) aux maxima autorisés par les « fourchettes » de limitation grâce à l'utilisation de divers procédés. *Les dispositions légales* prévues par l'ordonnance de la RA : le maintien de l'indivision, laquelle concerne près de la moitié d'entre eux et la majoration pour enfant à charge (plus de 50 % de la population rurale est âgée de moins de 16 ans). La *dissimulation des biens-fonds* est fréquente; elle s'opère au moyen de prête-noms, avec ou sans la complicité de l'APCE (Assemblée populaire communale élargie : i.e. Conseil municipal) au sein de laquelle les propriétaires sont d'ailleurs représentés. Enfin, la *multiplication des recours en justice* leur permet d'obtenir satisfaction dans plus d'un cas sur quatre¹¹.

La solidarité prônée par le FLN rencontre peu d'écho : les dons reçus par le FNRA s'élèvent à 90 000 ha (ainsi que des palmiers) provenant en grande partie de membres de l'appareil d'Etat qui entendent montrer l'exemple.

9. A. HERSI, *op. cit.*, p. 131.

10. J. C. KARSENTY, article *in* HÉRODOTE.

11. *El Moudjabid*, art. cit.. Les superficies en litige ne sont pas indiquées.

3) La RA a conduit à l'établissement d'une législation foncière moderne : l'unification du régime des terres, la réglementation des transactions — l'Etat exerce un droit de préemption sur les biens-fonds — et l'aménagement des successions — afin d'empêcher la reconstitution de micro-propriétés et le prélèvement de rentes ou d'hypothèques — sont réalisés.

Si le droit foncier marque donc un réel progrès dans le sens d'une rationalité capitaliste accrue, au plan des faits le résultat se fait attendre... Le redimensionnement des exploitations reste superficiel et peu efficient en l'absence d'un remembrement des nombreuses parcelles dispersées; ceci explique en partie l'écart constaté entre la superficie récupérée par le FNRA et celle qui est effectivement attribuée. La superficie du secteur de la RA, ainsi que l'extension de la SAU (voir tableau p. 161), apparaissent limitées, compte tenu de la faible mise en valeur des terres de la 1^{re} phase qui représentent environ deux tiers de la superficie totale du secteur¹².

TABLEAU 5

(Attribution des 1^{re} et 2^e phases)

	Superficie attribuée (1 000 ha)	Attributaires	(dont individuels)
1975 (sept.)	1 176	84 833	(2 394)
1977 (mai)	1 119	84 050	(2 584)
1978 (mars)	1 262,6	82 111	(7 481)
1979 (déc.)	1 294	97 969	(12 908)
1980 (déc.)	1 338,6	94 230	(13 697)
1981 (juin)	1 422,1	96 999	(16 983)

Sources : *El Moudjabid. Algérie-actualité. Révolution africaine.*

La restructuration entreprise demeure incomplète. La clôture officielle des opérations des deux premières phases de la RA sanctionne la constitution d'un secteur pseudo-coopératif. Celui-ci forme avec le secteur autogéré un vaste secteur public agricole. La répartition des terres selon leur statut s'en trouve modifiée : en 1971, le secteur privé occupait 71 % de la SAU et le secteur autogéré disposait de 29 % (SAU = 7 013 000 ha) ; en 1979, le secteur privé représente 58,9 % de la SAU tandis que le secteur public (autogéré et coopératif) occupe 41,1 %¹³ (SAU = 7 496 000 ha).

12. Selon *Révolution africaine* du 15 janvier 1982 (source non citée). Au 31 décembre 1981, la superficie récupérée (1 099 120 ha) ne recouvrait que trois quarts des terres récupérées qui s'élèveraient à 1 455 551 ha, affirmant de la sorte les données du tableau p. 161.

13. D'après *Statistique agricole* (série B).

Faible productivité

1) Au regard du modèle agricole « capital-intensive » incarné par le secteur autogéré, l'essor de la mécanisation et des engrais dans le secteur de la RA paraît insuffisant. L'équipement est toutefois d'un niveau supérieur à celui du secteur privé, tant en ce qui concerne le matériel, les fertilisants, les produits phytosanitaires¹⁴.

Il ne résulte pas moins de ce qui précède une faiblesse des rendements dans le SRA. Ceux-ci sont inférieurs à ceux du secteur privé en ce qui concerne les légumineuses, le maraîchage, les agrumes ; ils sont sensiblement équivalents — de l'ordre de 5 q/ha — et en l'occurrence très bas, dans le domaine des céréales. Les rendements ne sont véritablement supérieurs qu'en ce qui concerne les fourrages artificiels et les cultures industrielles, lesquelles n'occupent qu'une part infime de la SAU¹⁵.

La répartition par spéculation n'indique aucune tendance à la spécialisation, hormis le cas de l'arboriculture. Les techniques culturales traditionnelles sont maintenues, comme en témoigne la pérennité du système céréales-jachère (celle-ci demeurant nue le plus souvent).

TABLEAU 6

Répartition de la SAU du SRA (en 1 000 ha)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Cultures herbacées	224,2	331,9	445,3	516,6	486,1	508,6	526
(% SAU)	(42,6)	(49,4)	(51)	(60,5)	(48,3)	(50,5)	(50,7)
Jachère	276,9	311,4	378,1	282,7	459,3	424,4	438,1
(% SAU)	(52,6)	(46,3)	(43,3)	(33,1)	(45,7)	(42,2)	(42,3)
Prairies	1,2	0,4	1,7	2,2	2,5	3,5	1,3
Vignobles	6,6	7,4	9,5	9,9	9,8	9,4	8,8
Arboriculture	17,4	21	37,9	43,3	47,9	59,9	61,8
(% SAU)	(3,3)	(3,1)	(4,3)	(5)	(4,7)	(5,9)	(5,9)
SAU	526,4	672,2	872,6	854,8	1 005,6	1 005,6	1 036

Source : *Statistique agricole* (série B).

2) Plusieurs facteurs expliquent cette distorsion paradoxale : la faible qualité et la dispersion des parcelles attribuées constituent des raisons objectives déjà précédemment évoquées ; mais l'une des raisons principales réside dans la mauvaise organisation des coopératives résultant d'une carence de l'Etat, tant en amont qu'en aval du procès de production.

14. D'après *l'Annuaire statistique de l'Algérie*, 1979, p. 213, 218, 220. Les données, trop agrégées, ne permettent pas la ventilation par spéculation.

15. *Ibid.*, p. 236, 238. Les rendements *apparents* sont surévalués.

— *En amont*, si le volume des fournitures en matériel et du financement quoique relativement élevé puisse paraître insuffisant, ce sont l'encadrement et la qualification qui font essentiellement défaut : ingénieurs et techniciens, conducteurs d'engins, comptables... sont bien trop peu nombreux.

Abandonnés à leur seule initiative, les coopérateurs épousent plus que parfaitement l'orientation productiviste qui caractérise la RA et privilégient la formation de coopératives de production (CAPRA) au détriment de structures plus souples favorisant l'apprentissage du travail collectif : les coopératives d'exploitation en commun (CAEC) et les groupes de mise en valeur (GMV). Les CAPRA rassemblent en juin 1981 — attributaires individuels exclus — 83,5 % des coopérateurs !

TABLEAU 7

Coopératives (1^{re} et 2^e phases)

	Total	CAPRA	(%)	CAEC	GMV
Août 1973	2 314	1 397	(53,8)	842	356
Juill. 1975	4 933	3 399	(68,9)	801	773
Mai 1977	5 859	4 352	(74,3)	581	926
Oct. 1979	6 603	4 892	(74)	887	524
Déc. 1981	5 724	4 938	(86,2)	472	314

Sources : *El Moudjabid. Algérie-actualité. Révolution africaine.*

On constate que le nombre des coopératives tend à diminuer, tandis que celui des CAPRA demeure stable : l'effectif moyen par unité de production s'élève, par conséquent, en raison directe de l'accroissement du nombre total de coopérateurs.

Selon l'enquête 1975/1976, l'unité de production la plus nombreuse regroupe de 10 à 19 membres — soit 41 % du total — et occupe 45,6 % de la superficie totale dévolue aux CAPRA. La classe de superficie la plus fréquente est l'exploitation de 200 à 499 ha — soit 45,8 % de la superficie — qui représente 25 % du nombre total des CAPRA¹⁶.

Il résulte de la prééminence des CAPRA, de leur grande taille... des difficultés de gestion et la multiplication d'exploitations non viables qui doivent bien souvent être reconstituées (cf. *infra*).

— *En aval*, le relèvement du prix plancher des diverses spéculations garanti par les Offices de Commercialisation auxquels les coopératives vendent nécessairement leur production demeure très faible. Les Offices visent ainsi à assurer à moindre coût l'approvisionnement des villes et à éviter un renchérissement des biens salaires qui serait facteur d'inflation. En conséquence, malgré le blocage momentané du prix des inputs industriels, les prix relatifs

16. *Annuaire...*, p. 204.

se détériorent entraînant la réduction du produit net des exploitations. L'évolution du nombre de *coopératives bénéficiaires*, rapporté au nombre total des coopératives, représente à cet égard un indicateur de tendance¹⁷ :

1973/1974	35 %	1976/1977	72 %
1974/1975	39 -	1977/1978	41 -
1975/1976	64 -	1978/1979	50 -

L'Etat est alors conduit à financer le déficit croissant du secteur de la RA — soit + 150 % entre 1978 et 1979 — qui relève, à parts égales, de l'augmentation des charges salariales (les avances faites aux coopérateurs et des charges d'équipement). Si on intègre les avances consenties dans le calcul des charges, le *ratio d'efficience* (produit/charges) de l'ensemble du secteur tend à diminuer¹⁸ :

1973/1974	0,66	1976/1977	0,79
1974/1975	0,84	1977/1978	0,77
1975/1976	0,96	1978/1979	0,58

Accroissement de l'emploi et extension du salariat

1) La RA se proposait de réduire de manière significative le sous-emploi sévissant en milieu rural, dans les activités agricoles en particulier. La structure de la population active du secteur privé est caractérisée par la prépondérance de l'emploi précaire ou non rémunéré, en particulier dans les petites exploitations (moins de 10 ha).

TABLEAU 8

Répartition des actifs dans le secteur privé

Exploitants	667 680
Travailleurs permanents	35 220
Travailleurs temporaires	493 580
Aides familiaux	617 330

Source : A. BENACHENHOU, 1979, p. 44, 46. *Recensement Général de l'Agriculture*, 1973.

Deux tiers des travailleurs temporaires sont occupés moins d'un mois par an, près du quart des exploitants dispose d'une superficie inférieure à 1 ha ; ces paysans doivent avoir recours, outre au métayage, à des activités non agricoles qui assurent parfois l'essentiel de leur revenu. Il n'est donc pas surprenant de constater que le nombre des actifs agricoles réellement occupés

17. *El Moudjabid*, art. cité.

18. *Ibid.*, 1978/1979 a été calculé par nos soins.

s'avère très inférieur à celui qui figure dans le tableau 8. La répartition de la population active occupée, dont 60 % appartient au secteur privé, selon le Recensement Général de la Population effectué en 1977 est la suivante :

TABLEAU 9

Répartition de la population active agricole

Agriculteurs indépendants (exploitants)	255 252	37 %
Ouvriers agricoles permanents (auto-gestion et secteur privé)	173 339	25 -
Ouvriers agricoles non permanents (autogestion et secteur privé)	114 521	16,5 -
Coopérateurs	75 596	10,9 -
Autres	73 452	10,6 -

Source : G. MUTIN, 1980, p. 59.

Si on exclut les aides familiaux, 600 000 paysans sans terres ou trop peu pourvus pouvaient (peuvent) théoriquement bénéficier de la RA. En réalité, le nombre de candidats à l'attribution était nécessairement inférieur à l'effectif potentiel des bénéficiaires. Mais l'emploi offert est encore en deçà des promesses du discours officiel. Celles-ci ne pouvaient pas être tenues dans le cadre limité de la RA; en 1971, une évaluation établissait qu'à raison de la redistribution de 1,5 million d'hectares de SAU répartis en exploitations d'un format moyen de 15/20 ha, la création nette d'emplois n'intéressait que 70 000/75 000 attributaires¹⁹. Comparativement, au terme de la RA, un nombre plus élevé d'attributaires occupe une superficie inférieure, le format moyen des exploitations n'excédant guère 10 ha...

2) Si la stabilisation de l'emploi dont le stock s'accroît légèrement marque un certain progrès, ceci ne doit pas dissimuler les fluctuations de la main-d'œuvre des coopératives et les disparités qui règnent entre les diverses catégories qui la composent.

En effet, les « paysans pauvres » bénéficiant prioritairement de l'attribution forment une catégorie nettement stratifiée : le statut de la force de travail relève tant de la « soumission formelle » (les propriétaires minifundiaires), de la « soumission réelle » (les saisonniers et les permanents prolétarisés) ou d'un rapport social précapitaliste (les métayers). Parmi les coopérateurs-attributaires individuels exclus, seuls les anciens métayers adhèrent sans restriction à la RA, illustrant la thèse selon laquelle « ce n'est pas avec ceux qui possèdent mais avec ceux qui ne possèdent pas que se fera le passage à la production coopérative... (celle-ci, en l'occurrence) est de la plus grande importance comme moyen de progrès... vers le capitalisme »²⁰. Les autres attributaires manifestent un enthousiasme mitigé qui se traduit par un flux croissant de *désistements*

19. D. SARI, art. cité, p. 73, M. BENISSAD, *op. cit.*, p. 162-163.

20. K. KAUTSKY, *op. cit.*, p. 179, 195.

qui culmine en 1978 : 1 200 en 1973, 8 570 en 1975, 10 288 en 1978²¹. L'ampleur du phénomène tend à diminuer depuis lors, ce qui n'est peut-être pas sans rapport avec l'essor considérable des attributions individuelles (cf. tableau 5).

3) La faiblesse du revenu constitue le motif essentiel du désistement : un tiers des ménages coopérateurs perçoit en 1977 un revenu *nominal* inférieur au seuil d'attribution fixé à 3 000 DA par an²². Malgré l'augmentation substantielle du SMAG — aligné, en 1981, sur le salaire minimum de l'industrie — l'attraction du « modèle urbain » induit un fort exode agricole et rural. La « dépayssation » des campagnes algériennes, mise en lumière par P. Bourdieu²³, s'accroît au sein de la nouvelle jeune génération, malheureusement souvent plus qualifiée que la précédente. Aussi, à l'instar des travailleurs de l'autogestion, l'âge des coopérateurs est-il élevé et leur degré de qualification insuffisant...

L'espace rural à l'abandon ?

Au dire même des autorités, les progrès de la 3^e phase sont insignifiants. La relance des opérations serait envisagée en 1983. L'adoption du schéma national d'aménagement ne date d'ailleurs que de juin 1982¹.

Le cheptel échappe aux maigres contrôles de l'administration : concentration des troupeaux et surpâturages se perpétuent. La formation de coopératives, 82 CEPRA regroupant 1 265 bergers, marque le pas ; l'application du code pastoral reste lettre morte.

La construction du « Barrage vert » visant à freiner la désertification progresse très lentement; le reboisement de la steppe et d'une manière générale le développement de la forêt sont renvoyés à une hypothétique 4^e phase...

La construction des « 1 000 villages socialistes » relève d'une politique de prestige coûteuse et dérisoire au regard des besoins en logements ruraux. La réalisation des villages piétine : à l'heure actuelle, un quart seulement du programme est achevé²⁴. L'absence de politique de l'habitat se répercute sur les flux migratoires. L'exode nourrit l'essor des moyennes agglomérations, mais celles-ci ne sont que des lieux de transit pour les jeunes ruraux qui quittent bientôt la campagne après avoir abandonné la terre à destination des grandes zones industrielles. Ce flux croissant de main-d'œuvre ne peut être absorbé par les métropoles du littoral, au sein desquelles l'industrialisation est surtout « labour-saving », et vient gonfler les bidonvilles²⁵.

INFLEXION OU NOUVELLE POLITIQUE ?

Orientation apparemment radicale, la mise en œuvre de la RA, impulsée et étroitement contrôlée par l'appareil d'Etat, n'induit qu'un bouleversement sociopolitique ambigu. L'atteinte à la propriété privée qui résulte de la redistribution des terres s'avère limitée : la superficie reprise représente moins de

21. Composé par nos soins d'après T. BENGHOURIA, *op. cit.* et *Algérie-actualité*, n° 786.

22. AARDES, *op. cit.*, p. 27.

23. P. BOURDIEU/A. SAYAD, *op. cit.*

24. P. ADAIR, article in *Economie et Humanisme*, n° 268.

25. J.-C. BRULÉ/G. MUTIN, article in *Maghreb-Machrek*.

la moitié de la superficie de l'ensemble du secteur coopératif. La stabilisation de la force de travail salariée renforce la différenciation sociale au sein de la paysannerie, entre travailleurs permanents et travailleurs précaires notamment.

Les résultats de la RA s'avèrent déficients sur le plan technique et économique : la faiblesse des rendements, l'absence de remembrement, le maintien de techniques culturales inadaptées se traduisent par un maigre essor de la production agricole.

L'aide de l'Etat au secteur coopératif s'avère coûteuse. Elle s'exerce avant tout au détriment du secteur privé. Dans le domaine des crédits, de l'assistance technique, de l'encadrement et du matériel, celui-ci a été presque totalement négligé depuis 1971²⁶. Le progrès timide amorcé en 1977 s'affirme à nouveau à partir de 1980 mais demeure en tout état de cause notablement insuffisant. L'attitude de l'administration à l'égard du secteur privé marque un inflexionnement : exemption des limitations pour les terrains mis en irrigation, accroissement des crédits et des quotas de matériel²⁷, mais ne constitue pas pour autant une réorientation. De même, l'accroissement significatif des attributaires individuels depuis 1979 montre un assouplissement des modalités de la RA, mais non une remise en cause de ses fondements.

La question du développement de l'ensemble de l'agriculture reste posée. L'absence de remembrement des terres constitue à cet égard un handicap considérable que l'Etat s'efforce maintenant de surmonter. Après bien des atermoiements, la première étape de la restructuration des domaines auto-gérés a débuté : il s'agit d'études techniques visant au remembrement. Mais la deuxième étape n'est pas encore arrêtée : le redécoupage des exploitations doit-il aboutir à la création de 4 500 ou de 6 000 unités de production et quel en est l'enjeu ?²⁸

La RA imprime une nouvelle dualité à l'agriculture qui rassemble un secteur public étendu largement assisté et un secteur privé qui est enjoint par les autorités à la modernisation marchande capitaliste. Par-delà cette double nature, il est toutefois assigné une fonction identique aux deux secteurs : accroître la production ; mais il s'agit là d'un pari dont le succès ne peut être assuré que grâce à la priorité maintenant officiellement accordée à l'agriculture... Encore celle-ci doit-elle ne pas relever de la simple réthorique !

La valeur ajoutée agricole stagne à prix constants depuis 1971, et sa contribution à la PIB décroît donc rapidement. La part des investissements consacrés à l'agriculture dans les deux premiers plans quadriennaux (1970/1973, 1974/1977) diminue de 13,5 % à 7,3 %²⁹. L'agriculture et l'hydraulique ne représentent que 11 % des investissements prévus par le plan quinquennal dont la réalisation semble d'ailleurs aléatoire : à peine plus du tiers (37 %) des crédits affectés aux investissements agricoles a été utilisé en 1981³⁰. Ainsi, la politique antérieure semble maintenue, malgré les engagements solennels. On peut craindre que dans le contexte nouveau qu'aborde l'Algérie, contraction de la rente pétrolière et endettement croissant, l'agriculture soit encore sacrifiée.

26. P. ADAIR, thèse, p. 319-320.

27. S. BEDRANI, article in *Le Monde* des 4-5 juillet 1982.

28. *Révolution africaine*, n° 940, n° 952.

29. A. BENACHENHOU, *ibid.*, p. 54, 259, 266. Nos calculs aboutissent à une évaluation très voisine.

30. S. BEDRANI, *ibid.*

Références citées

- F. PERROUX/R. DUMONT *et al.*, Problèmes de l'Algérie indépendante, *Revue Tiers Monde*, numéro hors série, Paris, PUF, IEDS, 1963.
- M. GUTELMAN, *Structures et réformes agraires*, Maspéro, 1974.
- K. KAUTSKY, *La question agraire*, Maspéro, 1979.
- C. FAURE, *Agriculture et capitalisme*, Anthropos, 1978.
- M. RAFFINOT/P. JACQUEMOT, *Le capitalisme d'Etat algérien*, Maspéro, 1977.
- P. LUCAS, *Le transformisme algérien*, Anthropos, 1978.
- A. BENACHENHOU, *L'exode rural en Algérie*, Alger, ENAP, 1979.
- *Planification et développement en Algérie*, ENAP, 1980.
- A. HERSTI, *Les mutations des structures agraires en Algérie*, OPU, 1981.
- M. BENISSAD, *Sous-développement, capitalisme et socialisme*, SNED, 1979.
- T. BENHOURIA, *L'économie de l'Algérie*, Maspéro, 1980.
- P. BOURDIEU/A. SAYAD, *Le déracinement...*, Ed. de Minuit, 1964.
- P. ADAIR, *Le développement de l'agriculture algérienne...*, thèse de 3^e cycle de Sciences économiques, Paris X, 1980.
- P. ADAIR, Les villages socialistes algériens, *Economie et Humanisme*, n° 268, 1982.
- Hérodote*, n° 13, 1979 (art. de J.-C. KARSENTY).
- Maghreb-Machrek*, n° 90, 1980 (art. de G. MUTIN).
- Maghreb-Machrek*, n° 96, 1982 (art. de J.-C. BRULÉ et G. MUTIN).
- Statistique agricole*, série B, 1973/1979 (min. de l'Agriculture, Alger).
- Annuaire statistique de l'Algérie*, 1979 (min. de la Planification, Alger).
- Les attributaires de la RA*, 1978 (ARDES, secrét. d'Etat au Plan, Alger).
- Annales algériennes de géographie*, n° 11, 1971 (art. de D. SARI).
- Revue financière*, n° 3, 1974 (art. de A. BRAHITI/A. BELHADJ).
- Révolution africaine*.
- El Moudjabid*.
- Algérie-actualité*.
- Le Monde*.